

Centre Public d'Action Sociale

Rue du Centre, n° 1

5555 BIEVRE.

BUDGET 2021 - NOTE DE POLITIQUE GENERALE

Nous avons l'honneur de vous présenter le budget de l'exercice 2021, celui-ci a été soumis, pour avis, au comité de concertation Commune-CPAS le 16 novembre 2020 et a été arrêté par le conseil du CPAS le 19 novembre 2020.

Certaines données inconnues et donc toutes les statistiques de 2020 n'ont pu être inscrites pour une année complète.

1°) Point de vue financier.

↳ Comme chaque année, nous vidons le fonds de réserves que nous avons provisionné grâce au suivi du compte 2019 et dont une partie a déjà été utilisée lors de la MB2 de 2020 afin d'équilibrer le budget.

Année budgétaire	Prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire	Prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire
2016	94.996,71 €	20.000 €
2017	98.534,16 €	20.000 €
2018	69.866,66€	22.000€
2019	47.613,59 €	74.000 €
2020	47.694,07 €	64.000 €
2021	23.909,37 €	

Ce budget est en équilibre à la somme de

1.784.510,48 € à l'Ordinaire et de 0 € à l'Extraordinaire.

↳ La **part communale** est restée stabilisée autour de 430.000 € durant 2 législatures avec même de légères baisses ! Cependant depuis 2019, on a dû se résoudre à augmenter celle-ci pour diverses raisons que l'on expliquera plus loin.

Si l'augmentation de **25.000 €** correspond à un accroissement de **5,3 %**, on peut relativiser ce fait si on regarde l'augmentation entre 2005 et 2021 qui est seulement de **0,88 %** annuellement !

Cette intervention représente environ **28 % du budget** et une dépense moyenne de **147 € par habitant**, ce qui nous situe toujours au-delà de la moyenne régionale, mais de manière moins flagrante.

Pour information, nos voisins de Gedinne ont prévu dans leur futur budget une intervention communale de 190 € par habitant et ceux de Vresse de 261 € par habitant !

Année budgétaire	Part communale
2005 à 2010	430.000 €
2011	410.000 €
2012	400.000 €
2013 à 2015	420.000 €
2016 à 2018	430.000 €
2019	440.000 €
2020	470.000 €
2021	495.000 €

Afin de limiter l'intervention communale nous avons également prévu un

boni présumé de 20.000 €, en sachant que cette somme diminuera l'impact du boni budgétaire lors du compte 2020.

↳ En **2021**, nous programmons pour la troisième fois une **diminution du Fonds spécial de l'aide sociale**. Nous devrions recevoir davantage, mais la Région Wallonne a une enveloppe fermée et utilise des coefficients correcteurs, ce qui nous ramène à la même somme qu'il y a 6 ans !

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
67.292 €	70.871 €	84.765 €	89.656 €	83.134 €	81.585 €	67.654 €

↳ Au niveau du **budget extraordinaire**, nous n'avons rien programmé pour l'instant.

En effet, le fonds de réserves extraordinaire étant insuffisant à l'heure du jour pour prévoir certains investissements pourtant nécessaires, nous attendrons le résultat du compte 2020 qui devrait réalimenter ce fonds de réserves extraordinaire.

Ceci dans l'optique évidente de ne pas devoir à nouveau augmenter la part communale, seule source possible pour alimenter tout de suite l'extraordinaire.

↳ Ce budget est le troisième de la législature communale 2019-2024 et il n'aura pas été facile à équilibrer.

*** Au point de vue de *l'Aide Sociale*, les dépenses proposées dans ce budget sont contrôlées suivant la dynamique imprimée ces dernières législatures, mais avec des situations précaires de plus en plus difficiles à gérer.

*** Voici un tableau qui donne le nombre moyen de RIS mensuel dans chaque catégorie.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Montant
RIS ménages	0,6	1,34	1,9	2,4	1,8	4,6	4,3	1.295,91 €
RIS isolés	7,16	10,3	10,2	8,9	10,3	10,7	11,8	958,91 €
RIS cohabitants	10,9	7,1	6,2	8,1	8,2	8,6	8,1	639,27 €
Nombre moyen de RIS mensuel	18,7	18,7	18,3	19,4	20,3	23,9	24,2	

Ces chiffres constituent une moyenne, car il y a beaucoup de situations évolutives sur une année : il faut savoir qu'il n'y a pas que des RIS COMPLETS, certains perçoivent un complément parce qu'ils émargent en partie au chômage ou travaillent à temps partiel, d'autres ont leurs enfants en garde alternée, des étudiants perçoivent leurs allocations familiales,...

On peut donc dire qu'en moyenne en 2020, chaque mois on paye l'équivalent de **24,2 RIS**, mais la répartition se fait sur plusieurs familles.

Par exemple en **novembre 2020**, la répartition s'est faite sur **8 ménages, 16 isolés et 13 cohabitants** et nous avons payé pour les RIS une somme de **26.102 €** !

Remarquons que depuis 2014, l'augmentation est pratiquement LINEAIRE, ce qui n'est pas de très bon augure pour le futur !

Pour 2021, on prévoit une dépense pour les RIS de **270.000 €**, somme toujours en hausse et que nous avons estimée en prenant la moyenne des 10 premiers mois de l'année 2020.

Or, les 2 derniers mois nous avons payé une moyenne de 25.500 € pour les RIS, si cela devait se confirmer en 2021, nous devons majorer la prévision de dépense pour les ris de 40.000 € !!!

*** Depuis 8 ans, une nouvelle somme concernant le Fonds de pension des mandataires vient grever le budget ; pour 2021, il s'agira de **13.601 €**.

Ce Fonds de pension permet un lissage du paiement des pensions des mandataires du CPAS pour les 30 prochaines années et il est vrai que, pour notre centre, il s'agit d'une dépense supplémentaire aujourd'hui en prévision de l'avenir.

*** Assurance groupe pour le personnel contractuel : le dernier rattrapage a eu lieu en 2017.

A partir de l'exercice 2019, seuls 3 % de la masse salariale du personnel doivent être prévus.

Cela représente environ **11.000 €**.

*** Le travail sur les irrécouvrables (créances douteuses) a débuté en 2007 et s'est amplifié.

En 10 ans, nous avons apuré un peu moins de **200.000 €**. Il n'y a plus aucune dette de plus de 10 ans, sauf certaines qui sont encore remboursées régulièrement, parfois à raison de petites sommes.

En 2020, nous n'avons pas apuré d'irrécouvrables, le nouveau conseil ne travaille plus systématiquement en aides « non remboursables », on espère donc avoir moins de créances douteuses.

2°) Point de vue de l'Action Sociale.

↳ ***L'année 2020 aura été particulière avec une crise sanitaire mondiale qui nous a tous impactés à tout point de vue et évidemment dans son aspect SOCIAL.

Le COVID n'aura pas seulement détruit des vies, il a détruit tous les secteurs et il est évident que *nos services ont souffert des confinements successifs, tant les services « essentiels » que les services dits « non-essentiels » !*

Nous allons donc dans un premier temps présenter nos services ayant souffert de la crise sanitaire.

↳ *** Le service "**Co-voiturage**" est toujours aussi sollicité et il nécessite de plus en plus de bénévoles, denrée rare s'il en est. (9 conducteurs).

Ce service augmente de manière exponentielle et répond véritablement à une demande dans nos zones rurales où transpire un véritable problème de mobilité, cependant, *cette année le Covid est passé par là et nos covoitureurs ont moins roulé vu la situation du confinement, associé aux fameuses bulles sociales.*

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de trajets	694	746	689	777	765	964	1160	992	1426	1694	1057
Kms parcourus	28473	34294	36260	50314	46123	46051	50184	46682	69192	78818	50253

Ce service s'adresse aux personnes qui ne possèdent pas de voiture ou qui effectuent des voyages récurrents (consultations médicales, courses ménagères, ...)

Le chauffeur est indemnisé à raison de 0,4€ du kilomètre (défraiement kilométrique et indemnité de bénévolat)

Vu les circonstances budgétaires, le conseil a décidé qu'à partir de janvier 2014, le CPAS ne prendrait plus en charge que 0,05 €/km.

De plus, nous avons souscrit une assurance OMNIUM-MISSIONS pour nos chauffeurs.

↳ *** Le **magasin "A petits prix"**, rue de Bouillon, fonctionne toujours avec plusieurs dames bénévoles et, bien que vendant des vêtements à des prix dérisoires légèrement augmentés l'an passé (2, 3 voire 5 €), les recettes sont toujours conséquentes *sauf que cette année nous avons fermé de longues semaines.*

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes (€)	6898	6025	5877	6744	8139	7338	7658	7935	3.867,43€ (détail ci-dessous)

Pour votre info, voici le détail des recettes. En décembre le magasin va réouvrir comme tous les magasins.

Janvier à mi-mars 2020 : 2.515,30€

Avril à août 2020 : 0€ (magasin fermé)

Septembre 2020 : 671,13

Octobre 2020 : 681,00

Novembre 2020 : 0€ (magasin fermé)

Total au 30/11/2020: 3.867,43€

↳ *** Depuis sa création en 2005, l'"**Espace détente**" accueille une trentaine de personnes dans les locaux du Patro St-Hubert. Il s'agit d'un lieu de rencontres et d'échanges pour plus de 50 personnes différentes originaires de la commune qui se retrouvent chaque mercredi après-midi pour lire, jouer aux cartes, bricoler et prendre ensemble un repas convivial une fois par mois.

En 2020, l'espace détente s'est délocalisé vers la Résidence St-Hubert, la collaboration avec l'Asbl « Patro St-Hubert » a donc cessé de facto.

L'excursion annuelle n'a pu malheureusement avoir lieu.

↳ *** Le service "**Repas à domicile**" est en place depuis plus de **30 ans**.

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total Repas								11 mois
Bièvre	11.336	11.520	12198	12.009	12.244	11.924	11.191	10.911

Cantines scolaires	12.363	13.854	13.327	11.232	11.138	11.718	10.078	4956
Stages	0	325	540	682	878	130	55	0
Espace Détente	258	297	219	178	228	258	202	43
Gedinne	15.571	18.019	18.588	18.668	17.613	17.747	17.152	16.635
Paliseul	5.310 (pour 6 mois)	10.700	12.349	11.577	12.055	6.468 (pour 6 mois)	0	0
Vresse								1864 (2 mois)
TOTAL	44.838	54.715	57.221	54346	53.717	48.245	38.678	34.409
Extrapolation sur 12 mois								37.845

Attention : les chiffres 2020 ne reprennent que 11 mois

(décembre n'est pas connu à ce jour)

Suite à la crise sanitaire :

- *les repas n'ont été servis dans les cantines scolaires qu'une partie de l'année soit du 1^{er} janvier jusque la mi-mars, puis depuis la rentrée de septembre jusque fin octobre.*
- *les repas de l'espace détente ont seulement pu être proposés en janvier et février.*

*** Pour la 11^{ème} année consécutive, le CPAS de Gedinne a fait un appel d'offre pour ses repas et nous avons à nouveau obtenu le marché pour 2021, au prix de 5,50 €, soit une augmentation de 0,10 €.

*** Chaque année, nous prévoyons une indexation du prix des repas livrés à Bièvre, suivant l'index du mois de janvier. Le prix est identique pour tout citoyen quelle que soit sa situation.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Prix d'un repas	4,94 €	5,01 €	5,07 €	5,07 €	5,16 €	5,27 €	5,36 €	5,47 €	5,53 €

*** En 2020, nous avons soumissionné pour les **repas de Vresse** et nous avons remporté le marché au prix de 5,70 €. Les premières livraisons ont commencé le 1^{er} octobre.

↳ *** 2006 a vu la création d'un service de "**Petits dépannages à domicile**".

Pour ce service, nous bénéficions du plan SINE, soit d'une réduction annuelle de 4.000 € au niveau des charges patronales (somme globalisée dans l'ensemble des cotisations patronales) et une subvention annuelle de 6.000 € de l'ONEM.

Les bénéficiaires de ce service interviennent à raison de 10 € de l'heure.

Ce service s'adresse à l'ensemble de la population pour de petits travaux.

En 2020, le confinement a empêché notre service d'être optimal, puisque les contacts étaient proscrits et les gens ont trouvé des solutions de rechange.

La recette de 2020 sera donc impactée à la baisse, n'ayant plus de travail pour notre ouvrier, nous avons même mis celui-ci à disposition de la Commune.

Signalons aussi que lors du 1^{er} confinement au printemps, un « **service-course** » a été organisé et c'est via notre service que des courses sur commande ont été livrées à nos citoyens.

↳ *** Le **logement social de transit** de Bellefontaine n'a pas été occupé en 2020.

Il a été entièrement repeint et un marché a été réalisé pour renouveler une partie de la toiture.

*** La maison du Douaire est louée à une famille nombreuse.

*** La maison de Naomé est actuellement vide.

Pour l'instant, elle ne peut être louée car le mobilier qui se trouvait dans l'ILA (fermée depuis fin 2017) est temporairement entreposé dans ce logement.

*** Un deuxième logement de transit est habitable rue de Bouillon (Bodymat), il est meublé. (Obligation nouvelle du plan d'ancrage d'en avoir 2 par commune).

Celui-ci a été occupé du 18/03 au 19/05 par un couple avec un enfant, suite à l'incendie de leur maison. Une dame seule avec ses enfants vient de l'intégrer depuis le 25/11.

↳ *** **Fin 2015**, notre CPAS avait en charge **3 candidats réfugiés (2 cohabitants et 1 isolé)**.

Le candidat réfugié isolé a été reconnu en 04/2016 et les 2 candidats réfugiés cohabitants ont quitté le territoire communal en juin 2016.

On peut donc dire que nous n'avons plus en charge depuis 2016, des réfugiés de la « vague des débuts des années 2000 ».

↳ ***** Initiative Locale l'Accueil (ILA)**

En date du 26/11/2018, un couple palestinien est arrivé dans l'unique ILA restant à Bièvre.

Le couple est toujours présent.

↳ ***** Au niveau du "Fond mazout"**

142 allocations de chauffage ont été octroyées jusqu'au 30/11/2020.

↳ ***** Au niveau du service "Soutien scolaire"**, notre institutrice preste **29** périodes de cours et **24 enfants différents** fréquentant nos écoles communales sont suivis au niveau scolaire.
(Chiffres de 09/2020)

C'est toujours Madame Sabine Le de Falmignoul qui assure ce service avec beaucoup de tact et de souplesse.

Victime de son succès, nous avons dû recentrer le service vers son objectif originel :
l'aide aux enfants des 2 premières années de l'enseignement primaire.

Depuis septembre 2018, le soutien scolaire est situé rue de Bouillon.
Rappelons que ce service est totalement GRATUIT !

↳ ***** Promotion de la participation et de l'activation sociale.**

Annuellement, nous recevons une subvention du Fédéral pour favoriser l'épanouissement social, sportif et culturel des usagers des CPAS. Le montant qui sera perçu pour 2021 est actuellement inconnu, comme l'an passé, une somme de 3.578 € a été inscrite au budget.

↳ ******* Nous avons également instauré un nouveau service "**Handicontact**" qui permet une orientation plus rapide vers les services adéquats.

↳ ******* Le service de "**Médiation de Dettes**" reste sollicité via des dossiers de "gestion budgétaire" et des dossiers de "médiation de dettes".

↳ Les conventions les plus anciennes ont été renouvelées :

***** Services d'aide familiale.**

Une somme de 16.500 € est prévue pour l'ADMR ainsi que 1.250 € pour le SPAF.

*** **Garde d'enfants à domicile**

Une convention avec "*Les Arsouilles*" existe, car il y a 3 gardiennes encadrées reconnues sur Bièvre et nous intervenons à raison de 1,14 € par jour ou demi-jour de présence d'un enfant en garde.

En 2021, nous prévoyons une dépense de **1.700 €**.

↳ **Insertion via l'article 60 :**

Au cours de l'année 2020, **9 personnes** ont été sous contrat article 60 § 7.

Six contrats se sont terminés au cours de l'année 2020, dont deux ont pris fin prématurément.

Depuis que nous remettons au travail des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale par le biais de l'article 60§7, 5 personnes ont été engagées au terme de leur contrat par l'association qui les accueillait.

Pour l'année 2021, les crédits budgétaires ont été prévus afin de couvrir la **masse salariale de 7 personnes**. Comme les années précédentes, afin de mener à bien cette mission de réinsertion socio-professionnelle, nous percevons une subvention de l'état fédéral et de la région wallonne.

Via un **plan Maribel Social**, nous venons aussi **d'engager un agent à mi-temps** afin de suivre particulièrement les RIS, tant pour l'activation que l'orientation.

Le suivi des articles 60 fera également partie du travail de cette AS, car nos AS ne pouvaient être suffisamment sur le terrain. Nous espérons donc que cet engagement suscite davantage encore la réinsertion et la formation de notre public précarisé.

↳ **Aides Covid :**

Face à la crise sanitaire engendrée par ce virus, plusieurs aides ont été octroyées aux CPAS.

Certaines concernent les personnes émargeant au CPAS (via le RIS par exemple), d'autres concernent un nouveau public ayant été impacté par la crise du Covid.

Deux annonces ont été faites dans les bulletins communaux, mais il est encore difficile pour beaucoup de personnes de franchir le pas de la porte du CPAS.

Malgré nos efforts de vulgarisation sur le rôle et les services du CPAS, celui-ci a toujours une connotation négative au sein du grand public, et c'est bien dommage.

Pourtant, il n'y a pas de honte à se faire aider si les besoins sont manifestes.

La plupart de ces aides seront reconduites pour l'an 2021.

Voici un **tableau résumant les différentes aides Covid** qui peuvent potentiellement être activées au CPAS de Bièvre. C'est une manne substantielle, mais non utilisée, elle devra de toute façon, être remboursée aux autorités supérieures.

Pouvoir	Objet	Droits	Notes
Fédéral	Aide alimentaire et produits hygiène contre Covid-19	1.368 €	
Fédéral	Aide générale 1. Logement 2. Énergie 3. Soutien numérique 4. Soutien psychologique 5. Santé 6. Factures impayées 7. Autres besoins primaires 8. Pauvreté infantile	26.258 €	
Fédéral	Prime de 50 € pour les bénéficiaires du RIS	11.100 €	Selon les projections du DG: 50 € x 37 bénéf. X 6 mois = 11.100€
Fédéral	Frais de personnel et de fonctionnement	2.283 €	
Fédéral	Majoration du taux de remboursement des RIS de 15% (taux de base: 55%)		Majoration active de juillet à décembre
Fédéral	Majoration des fonds « gaz et électricité »	2.864,89	En sus des 2,715,73 € déjà octroyés
RW	Dotation exceptionnelle COVID-19	9.685 €	
RW	Dotation Aide alimentaire Moréalle	14.600 €	
RW	Subvention pour achat de matériel de protection dans le cadre du déconfinement	250,50 €	
totaux		68.409 €	Sans compter la majoration du subventionnement des RIS majorés de 15% durant la seconde moitié de l'année

3°) Conclusions.

Ces 3 dernières années, qui sont aussi les 3 premières de cette législature, sont particulièrement difficiles budgétairement.

Pour arriver à boucler ce budget, nous avons dû passer par 3 épures budgétaires successives, en partant d'un mali de 80.000 € pour finir en grattant jusqu'à l'os, à le diminuer de moitié.

Pour équilibrer ce budget, nous avons suivi l'avis de notre Directeur Financier qui nous demandait de prévoir un boni présumé de maximum 20.000 €, le reste étant compensé par une augmentation de la part communale de 25.000 €, tout ceci en ayant vidé le Fonds de réserves ordinaire.

Si la population biévroise augmente suite à de nouvelles constructions, force est de constater que parmi ce public nouvellement installé sur notre commune, il y a pas mal de paupérisation. Ce phénomène s'est vraiment accentué depuis 2018, beaucoup de gens en difficulté accueillant d'autres personnes dans le besoin, ceci créant un effet « boule de neige ». Nous devons bien observer que depuis 6 ans et ce, de manière structurelle, le nombre de RIS augmente suivant une direction purement linéaire.

L'année 2020 et l'apparition de ce maudit COVID a amplifié les problèmes et personnellement, je crains la 3^{ème} vague : celle des « *nouveaux pauvres* » issus de la crise sanitaire, les indépendants en faillite, les gens ayant perdu leur job...ils ne sont pas venus en 2020 mais 2021 les attend ! Bien sûr, nous pourrions utiliser les aides venant des instances supérieures, mais il est à craindre de nombreux problèmes psychologiques associés à tous ces déchirements.

Comme déjà expliqué, nos nombreux services sociaux ont également souffert durant le confinement : pas de cantines scolaires, pas d'espace détente, pas de petits dépannages à domicile, moins de covoiturages, pas de magasin de seconde main,... En bref 2020 fut une vie au ralenti remplie de craintes et manquant cruellement de contacts sociaux.

Dans le même ordre d'idée, le Plan de Cohésion Sociale (PCS) lancé en 2019 n'aura vu aboutir aucun de ces projets, il aura par contre été utile lors des confinements successifs pour tisser des liens de solidarité entre nos citoyens, notamment via la distribution de masques et de boîtes solidaires pour cette fin d'année.

Je terminerai comme chaque année, par des éloges et beaucoup de MERCI pour tout le personnel travaillant au sein du CPAS (y compris les bénévoles) qui accomplit vraiment un travail formidable !

LEONET Thierry

Président